



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 43587

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'enseignement des valeurs républicaines à l'école. Après la diffusion du « Guide républicain » dans tous les établissements scolaires, véritable outil d'information contre le racisme, l'antisémitisme, et les dérives communautaristes, il souhaiterait savoir s'il entend rendre obligatoire au collège et au lycée une épreuve écrite ou orale sanctionnant un trimestre ou un semestre d'un « enseignement républicain », afin de lutter plus efficacement encore contre de tels fléaux pour notre cohésion nationale.

Texte de la réponse

Depuis la session 2000, une des parties de l'épreuve d'histoire-géographie-éducation civique porte obligatoirement sur l'éducation civique pour tous les candidats au diplôme national du brevet. Au lycée, l'enseignement de l'éducation civique, juridique et sociale s'accompagne, quant à lui, d'une appréciation motivée sur le livret scolaire qui est portée, depuis sa mise en oeuvre en classe terminale (2002-2003), à la connaissance du jury de baccalauréat. En s'organisant autour des notions et valeurs fondamentales et en ayant pour référence constante les grands textes patrimoniaux, les programmes fixent désormais les axes d'une progression cohérente des apprentissages, de l'école primaire (dont les nouveaux programmes ont été mis en oeuvre à la rentrée 2002) jusqu'aux classes terminales du lycée. Le travail de fond accompli ne portera ses fruits qu'avec une claire perception des enjeux d'un véritable projet éducatif républicain et la mobilisation de tous. Comme en témoignent le programme national de pilotage de la formation continue 2003-2004 ou l'organisation des contenus de formation des enseignants en seconde année d'IUFM, l'inscription des valeurs de la République au coeur de l'éducation est une des orientations prioritaires. En un temps où la représentation nationale rappelle par la loi les règles qui découlent des valeurs et principes qui, dans la République française, fondent la communauté des citoyens, le ministre tient à rappeler, dans la continuité des mesures prises depuis février 2003, l'engagement concret et quotidien de l'éducation nationale pour la défense de ces principes.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43587

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2004, page 5242

Réponse publiée le : 5 octobre 2004, page 7764